

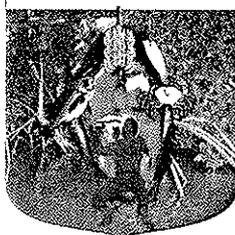
Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 11 juin 2008

- 2008-31 demande de convention d'occupation précaire de la voirie de desserte du projet Dilo
- 2008-32 composition du comité de pilotage et de suivi de la zone d'aménagement concerté multisites de Montsinéry
- 2008-33 annulation et remplacement de la délibération 2007-16 autorisant la vente à la SIGUY des parcelles communales AX 17 et AX 18
- 2008-34 projet et plan de financement pour la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2008-35 projet et plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2008-36 réalisation d'un abri pour cycles à l'école élémentaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2008-37 réalisation d'un orthophotoplan des zones urbaines et aménageables de la commune
- 2008-38 couverture du plateau omnisports de Montsinéry
- 2008-39 restauration de la mairie de Montsinéry
- 2008-40 aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2008-41 renouvellement du contrat de la Société d'étude et d'ingénierie de travaux (SEIT)
- 2008-42 projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par la Communauté des communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-43 construction d'un nouveau groupe scolaire à Tonnégrande
- 2008-44 voiture de fonction du maire

**MONTSINERY
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2008**

DATE DE CONVOCATION

05 Juin 2008

DATE D’AFFICHAGE

05 Juin 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
ABSENTS : 01
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2008/44/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE ONZE JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Alain-Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame **Marie-Georges DUMAISON** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

PREFECTURE DE LA GUYANE
Bureau central du courrier

17 JUIN 2008

ARRIVEE

TRANSMIS A.....

Délibération N°2008/44/MT
Voiture de fonction du Maire

Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Juin 2008

Monsieur le Maire expose :

Il s'agit ici de vous présenter le problème posé par l'état du véhicule immatriculé 409 ANP 973, 4X4 Nissan véhicule de fonction du Maire.

Ce véhicule est actuellement chez Autotec Ford, immobilisé pour panne. Le devis présenté pour sa réparation, avec unes ristourne de 30% est de 16 332 Euros, sans oublier qu'une facturation du garage Emonides est toujours impayée pour ce même véhicule pour un montant de 2 623 Euros.

Le coût important de ces réparations ne peut que nous interpellier quant à l'utilité de procéder à ces réparations mais également quant à la suite à donner dans la mesure où la dernière immobilisation serait due à un mauvais entretien du véhicule.

Je demande donc votre avis sur la conduite à tenir et pour ce de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé du Maire ;

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

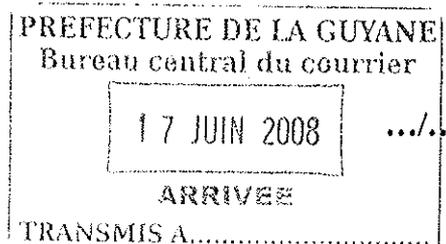
Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant l'état du véhicule immatriculé 409 ANP 973, 4X4 Nissan véhicule de fonction du Maire.

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : Demande l'expertise technique du véhicule ainsi que l'évaluation financière de sa valeur de cession hors réparation.

Article 2 : Autorise l'achat d'un véhicule de fonction pour Monsieur le Maire.



Article 3 : Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la pleine connaissance de l'expertise, de la cession et de l'achat.

**ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX POUR UNE ABSTENTION (01)
CONTRE ZERO (0).**

Pour certification exécutoire,

Le Maire



Patrick LECANTE

